

# POUR AFFICHER

Le mardi 24 juin 2014, à 9 h 30, les membres du comité syndical se seront réunis sur, première convocation, au siège du SMC et ont pris les dispositions suivantes :

## Compétence générale

### Adoption du PV du comité du 27 mai 2014

### Compte rendu des délégations d'attribution

**Désignation d'un membre au SAGE :** *M. Christian RIDOUARD, vice-président de la compétence rivières, est désigné au SAGE.*

**Modification des statuts du SMC :** *compte tenu des incertitudes sur le périmètre du territoire, la discussion est repoussée en septembre.*

### Adoption du compte de gestion 2013 et Budget supplémentaire 2014

*278 558 € de crédits nouveaux sont votés en fonctionnement et 115 601 € en investissement.*

**Indemnités du receveur et autorisation de poursuivre les créances :** *50 % de l'indemnité sont alloués. Par ailleurs, une délégation générale de poursuite des créances est octroyée au comptable pour la durée du mandat.*

### Création d'un poste d'agent de maîtrise et autorisation de recourir à des agents non titulaires

*Un poste d'agent de maîtrise, fonction responsable déchetteries, est créé au titre de la promotion interne. Le poste laissé vacant sera supprimé.*

*Par ailleurs, le Président est autorisé, pour la durée du mandat, à recourir à des contractuels pour des emplois occasionnels ou du surcroît de travail momentané.*

## Compétence déchets

### Autorisation de signature du contrat de reprise du papier et de l'avenant au contrat éco-emballages

**Attribution d'un marché d'acquisition de bennes OM :** *l'acquisition de 4 bennes OM est autorisée pour un montant de 541 960 € HT.*

### Adoption du compte de gestion 2013 et Budget supplémentaire 2014

*518 115 € de crédits nouveaux sont votés en fonctionnement et 377 737 € en investissement.*

**Admission en non valeur :** *954.77 € sont admis en non-valeur, toutes poursuites étant devenues impossibles.*

### Adoption du rapport annuel déchets

## Compétence assainissement

### Adoption du compte de gestion 2013 et Budget supplémentaire 2014

*61 786€ de crédits nouveaux sont votés en fonctionnement et 14 719 € en investissement.*

**Admission en non valeur :** *823.76 € sont admis en non-valeur, toutes poursuites étant devenues impossibles.*

### Adoption du rapport annuel SPANC

### Questions diverses